



Coullans sur Gée, 23 mai 2019

Mairie d'AMNE EN CHAMPAGNE
M. Le Maire
Le Bourg
72540 AMNE EN CHAMPAGNE

**Objet : procédure de modification n°1 de son Plan Local d'Urbanisme.
Lettre suivie 3Y 001 426 0879 9**

Affaire suivie par Laurence FLEURY, Secrétaire Générale mairie2.coullans@wanadoo.fr

M. Le Maire, Cher Collègue,

La commune de Coullans sur Gée a prescrit une modification n°1 de son Plan Local d'Urbanisme par délibération en date du 25 avril 2019.

Conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, cette modification du P.L.U. doit être notifiée aux Personnes Publiques Associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme.

A ce titre et en votre qualité de Personne Publique Associée, vous trouverez la note de présentation de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Coullans sur Gée.

Veillez agréer, M. Le Maire, l'expression de mes salutations distinguées

Le Maire, Michel BRIFFAULT



Sticker à coller sur le courrier déjà affranchi

**SUIVRE MON COURRIER ?
Rien de plus simple !**



Poids max

3kg

Épaisseur
3 cm max

Numéro à conserver

3Y 001 426 0879 9

Date 26/05/19

Destinataire Mairie AMNÉ EN CHAMPAGNE
72540

